

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 3 (1932)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. E. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Présidence de l'A.D.I.E.J.: M. F. REUSSER Moutier — Tél. 7.	Secrétariat de l'A.D.I.E.J.: M. G. MÖCKLI Delémont - Tél. 2.11	Administration du Bulletin: Secrét. de l'A.D.I.E.J. Delémont.
--	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.—; le numéro : fr. 0.50. — **Annonces** : S'adresser à l'Imprimerie du « Démocrate », Delémont.

SOMMAIRE :

Communications officielles. — Annexes.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Activité des organes de l'Association

Séance du Comité du 13 mai 1932.

Il est pris connaissance d'une lettre du 22 avril 1932 de la Direction générale des Postes concernant le service-ambulant, spécialement dans les directs 135 et 148 ; il en résulte que le service-ambulant dans le train 135 ne sera plus assuré que jusqu'à Delémont au lieu de Delle.

Le Régional Saignelégier-la Chaux-de-Fonds se trouve dans une situation difficile exposée par requête au Conseil fédéral en date du 28 avril 1932 ; il est décidé d'intervenir par une démarche auprès du Département fédéral des Chemins de fer, conjointement avec la Société Jurassienne de Développement et les représentants de la population des Franches-Montagnes, afin d'obtenir l'aide nécessaire de la Confédération.

On demandera à nouveau l'équipement en double-voie du tronçon Moutier-Choindoz. De même les démarches seront faites pour obtenir la création de billets circulaires sur les lignes des chemins de fer et d'autobus des Franches-Montagnes, la prolongation des tarifs réduits sur les lignes du Gothard et du Simplon à l'intention des écoles.

Séance du Comité du 17 août 1932.

Le Comité prend connaissance des affaires suivantes :

Par suite de l'opposition des communes de Court, la construction du chemin Montagne de Granges-Harzer sur Court doit encore être